



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ENTENTE DE PRINCIPE DANS LES SECTEURS INSTITUTIONNEL-COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Anjou, le 27 août 2010) – À la suite de longs mois de discussions et de négociations parfois difficiles, l'Association de la construction du Québec (ACQ) et l'Alliance syndicale ont conclu, à la suite d'une ultime rencontre la nuit dernière, une entente de principe dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel, représentant près de 100 000 travailleurs.

Pour la négociatrice en chef de l'ACQ, les parties patronale et syndicale ont multiplié les efforts dans le but d'éviter une grève générale illimitée le 30 août : « Nous avons poursuivi les discussions après avoir tenu une conférence de presse jeudi matin et nous sommes parvenus à une entente satisfaisante pour les deux parties », a déclaré Lyne Marcoux.

Mentionnons que cette entente de principe signifie que les chantiers institutionnels-commerciaux et industriels ne seront pas paralysés lundi matin.

Pour sa part, le porte-parole de l'Alliance syndicale, Donald Fortin, estime que l'entente de principe constitue un pas supplémentaire vers la simplification et la modernisation des conventions collectives.

« *Nous avons fait preuve d'ouverture afin de donner plus de flexibilité aux employeurs de ces trois secteurs. En contrepartie, les employeurs ont fait des efforts pour améliorer les conditions de travail de leurs salariés. C'est une entente gagnant-gagnant.* » Les présidents des cinq associations syndicales constituant l'Alliance recommanderont à leurs membres la ratification de cet accord.

À propos de l'ACQ

Par le biais de ses différents mandats de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs en construction, l'ACQ représente quelque 15 000 entreprises, qui emploient plus de 100 000 travailleurs. Ses membres, travaillant principalement dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I), comptent plus de 55 % des 137 millions d'heures travaillées prévues dans l'industrie en 2010. Selon la Loi R-20, l'ACQ est l'agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs IC/I. Elle est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses plans de garantie Qualité Habitation et Qualité Rénovation. **Pour en savoir plus sur l'ACQ :** www.acq.org

À propos de l'Alliance syndicale

L'Alliance syndicale est composée des cinq associations syndicales reconnues dans l'industrie de la construction soit le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la FTQ-Construction, la CSN-Construction, la CSD Construction et le Syndicat québécois de la construction. L'Alliance représente l'ensemble des travailleurs de la construction

Source : Association de la construction du Québec
Renseignements : Gisèle Bélanger, responsable des communications
Direction des communications et affaires publiques
514 354-0609, poste 262
belangerg@prov.acq.org

Alliance syndicale
Nicolas Roussy, responsable des communications
514 512-3235, 514 723-6555
nicolas.roussy@cpqmci.org